

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement numéro RCA08-08-0003-22 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats, a été adopté le 6 avril 2020 et que le règlement numéro RCA08-08-0001-136, adopté le 4 mai 2021 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, est en vigueur depuis le 19 mai 2021, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 26 mai 2021

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement